

Le Pavillon Galland : notes de M. le conseiller administratif Schönau

Autor(en): **Schönau, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **14 (1941)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-121530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Pavillon Galland

*Notes de M. le conseiller administratif Schoënaeu,
délégué au Service social de la ville de Genève.*

Sur la proposition du Conseil administratif de la ville de Genève, le Conseil municipal, dans sa séance du 30 novembre 1937, a pris un arrêté dont le premier article est ainsi conçu :

« Le Conseil administratif est autorisé à faire construire, sous le contrôle de ses services, sur une parcelle cédée par l'Hospice général à la ville, un bâtiment destiné à l'hospitalisation des vieillards nécessiteux. »

Rappelons tout d'abord la mémoire de feu Charles Galland. Ma première pensée va à la mémoire de ce grand bienfaiteur de la ville de Genève. Grâce à sa libéralité nous avons pu réaliser l'œuvre aujourd'hui terminée.

De nos jours plus que jamais, l'homme arrivé à l'âge où ses capacités physiques faiblissent doit être soutenu par la collectivité. L'initiative individuelle n'est plus à même de parer à cette situation. Le chômage, les occasions de travail toujours plus rares, l'absence de secours familiaux, le coût élevé de la vie et enfin l'insécurité matérielle contribuent à rendre tragique l'existence du vieux travailleur.

Comment remédier à cet état de choses ? Par une assistance pécuniaire ou par l'hospitalisation ? Les deux systèmes ont leurs partisans ou leurs adversaires, aussi est-il préférable de laisser à l'intéressé la faculté de choisir. Cette formule, en usage auprès de nos institutions de bienfaisance, paraît donner toute satisfaction.

Genève possède le superbe domaine de Vessy. Malgré son importance, il ne possède plus la capacité voulue pour permettre d'accueillir toutes les demandes et nos vieillards sont trop souvent obligés d'attendre d'avoir atteint l'âge de soixante-huit ans pour être hospitalisés.

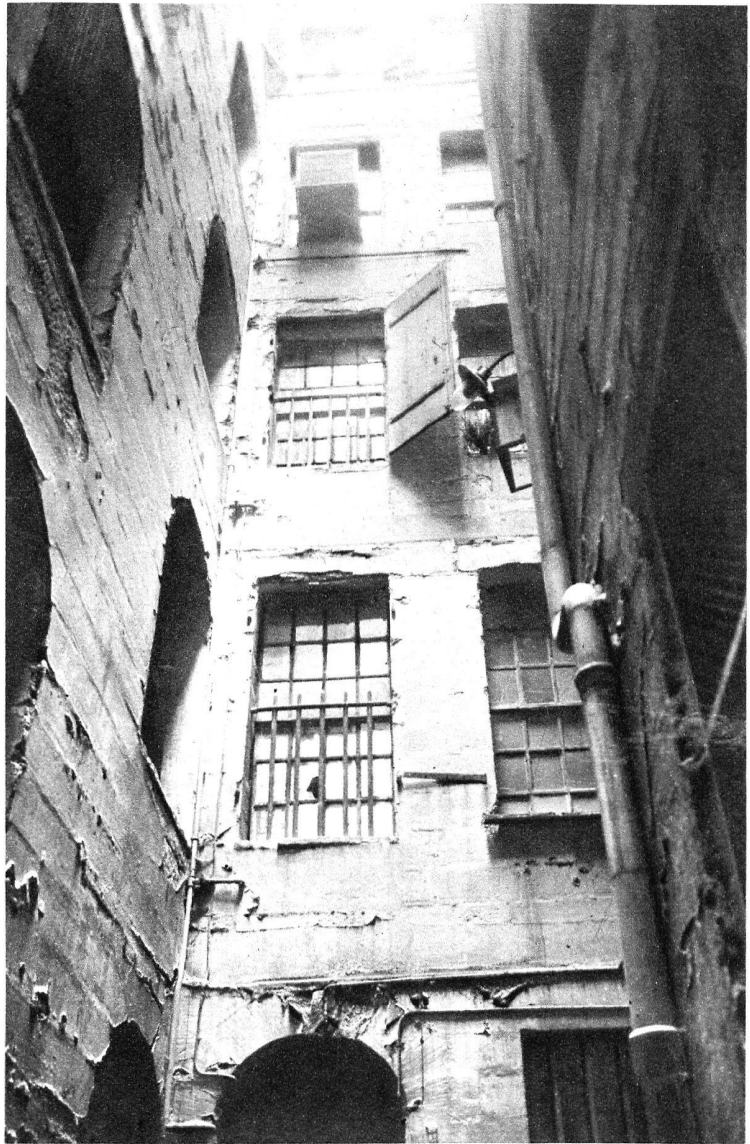
Telles sont les raisons pour lesquelles le Service social de la ville de Genève a estimé qu'il ne pouvait être fait un meilleur emploi des revenus disponibles du Fonds Galland destinés aux œuvres sociales que de construire une annexe à la maison existant déjà. Cette initiative permettra d'améliorer le sort de maints vieux travailleurs.

Cette réalisation, placée sous le contrôle d'une délégation du Conseil administratif composée de MM. Jean Uhler, président ; Emile Unger, chargé de suivre la construction et du soussigné, est achevée. Elle doit rendre hommage à l'esprit d'heureuse collaboration qu'elle a rencontré auprès de la Commission administrative de l'Hospice général et particulièrement de son président, M. William Martin.

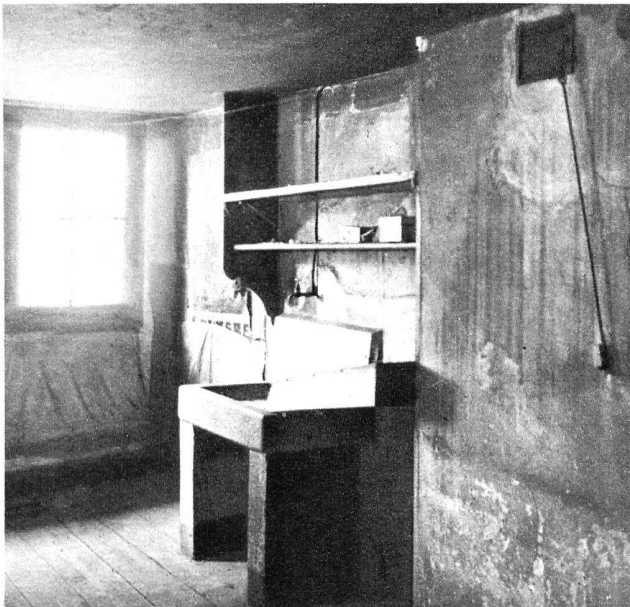
Aujourd'hui, nos vétérans en prennent possession. Puissent-ils, au milieu de notre belle campagne genevoise, profiter longtemps d'un repos bien mérité.

Henri SCHOENAU.

Une partie de notre population loge dans des conditions déplorables. Il nous a paru utile de montrer ici quelques exemples pour souligner l'importance d'une réalisation comme celle du Pavillon Galland.
(La Rédaction.)



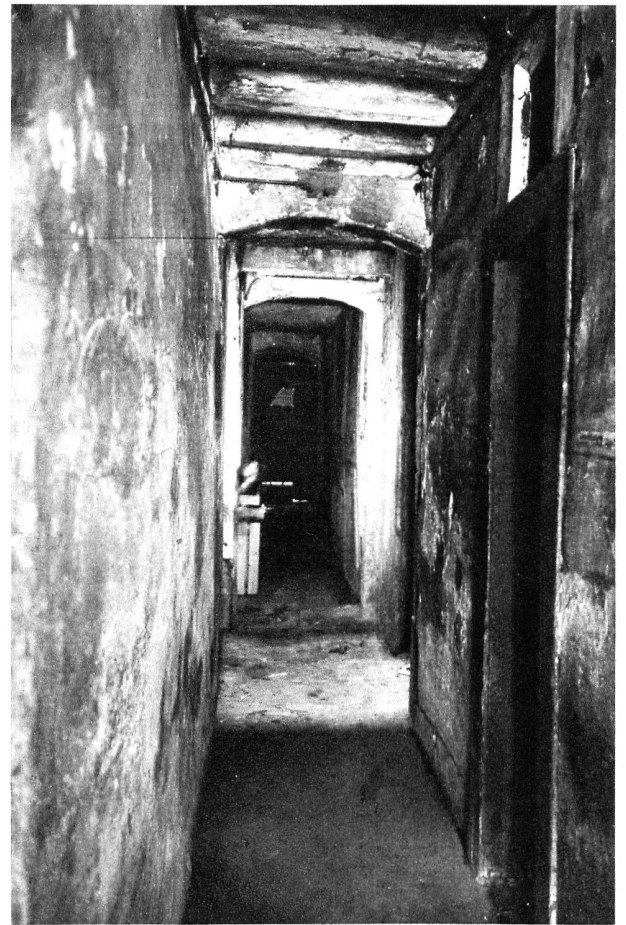
Grand'Rue.



Rue des Chaudronniers. (Photos Molly.)



Rue de la Fontaine.



Rue de la Fontaine. (Photos Molly.)